



SURTYMAR
AGENCE DE SÛRETÉ MARITIME ET PORTUAIRE



Catalogue Formation SURTYMAR 2021





PFS1 - Formation de sensibilisation en sûreté portuaire (ISPS)	1	ISM1 - Familiarisation à l'ISM	12
PFS2 - Formation spécifique à la sûreté portuaire (ISPS)	2	SPRS – Sécurité des Personnes et Responsabilités Sociales	13
Familiarisation à la sûreté (STCW)	3	STCW V/2-1 Familiarisation aux situations d'urgence	14
SS1 - Formation de sensibilisation en sûreté maritime (STCW)	4	STCW V/2-2 Formation sécurité pour personnel servant dans les locaux passagers	15
SS2 - Formation spécifique à la sûreté maritime (STCW)	5	STCW V/2-3 Formation à l'encadrement des passagers (Crowd Management)	16
SSO / ASN - Agent de sûreté du navire (STCW et ISPS)	6	STCW V/2-4 Gestion des situations de crise et comportement humain	17
CSO / ASC - Agent de sûreté de la compagnie (ISPS)	7	Cyber Sécurité pour l'équipage – Niveau 1	18
ASIP / PFSO - Agent de sûreté de l'installation portuaire (ISPS)	8	Cyber Sécurité pour les officiers – Niveau 2	19
ACVS 1 - Agent Chargé des Visites de Sûreté - Module 1	9	Cyber Sécurité pour broadcast Managers– Niveau 3	20
ACVS 2 - Agent Chargé des Visites de Sûreté - Module 2	10	Formation de formateur maritime et portuaire – Train the Trainer (OMI)	21
IMDG – Sensibilisation aux matières dangereuses et Code IMDG	11		



PFS1 – Sensibilisation à la sûreté portuaire (ISPS) online

Public Concerné	La CAPELEM s'adresse obligatoirement à tout le personnel des ports et des IP, n'ayant pas de responsabilité ni de tâche spécifique en liaison avec la sûreté.
Objectif	L'objectif est de sensibiliser le personnel aux questions relatives à la sûreté portuaire et la connaissance des normes du Code ISPS.
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	4 heures de formation, test verbal de validation des acquis compris et 1 pause de 15 minutes comprise.
Auditoire	15 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	Sur devis

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables).

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client

Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :

Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaires : Feuilles de présence
Attestations.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Différence entre sûreté et sécurité ;
- La sûreté maritime et portuaire ;
- Signification et implications des différents niveaux de sûreté ;
- Identification et détection des armes et des substances et engins dangereux ;
- Identifications caractéristiques et comportements des personnes qui risquent de menacer la sûreté ;
- Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté. **Conclusion :** Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.



REFERENTIEL

- Circulaire MSC.1/Circ.1341 – Tableau 1 ;
- Recueil de directives pratiques sur la sûreté dans les ports ;
- Code ISPS – Partie B – Section 18 – Paragraphe 18.3.

3

Taux de réussite : 100 %



PFS2 – Formation spécifique à la sûreté portuaire (ISPS) disponible

Public Concerné	La CAPSUP s'adresse obligatoirement à tout le personnel des ports et des I.P. ayant des responsabilités ou des tâches spécifiques de sûreté (gardiennage, surveillance humaine, contrôle d'accès, filtrage, inspection de bagage, palpation de sécurité, rondes, patrouilles....).
Objectif	L'objectif est de sensibiliser plus spécifiquement le personnel aux questions relatives à la sûreté portuaire et la connaissance des normes du Code ISPS.
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	7 heures de formation, test écrit de validation des acquis compris et les 2 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	Sur devis

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables).

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client
Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :
Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaires : Feuilles de présence
Attestations.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Connaissance des menaces actuelles contre la sûreté et de leurs différentes formes ;
- Réglementation ;
- Identification et détection des armes et des substances et engins dangereux ;
- Identification caractéristiques et comportements des personnes qui risquent de menacer la sûreté ;
- Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté ;
- Encadrement des personnels et techniques de contrôle ;
- Communications liées à la sûreté ;
- Fonctionnement des équipements et systèmes de sûreté ;
- Mise à l'essai, étalonnage et maintenance des équipements et systèmes de sûreté
- Techniques d'inspection, de contrôle et de surveillance ;
- Approche théorique des méthodes de fouille physique des personnes (palpations de sûreté), des effets personnels, des bagages et colis, de la cargaison au chargement et des provisions de bord à l'embarquement.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.



REFERENTIEL

- Circulaire MSC.1/Circ.1341 - Tableau 2 ;
- Recueil de directives pratiques sur la sûreté dans les ports ;
- Code ISPS – Parties A et B – Sections 18 – Paragraphes 18.2. 4

Taux de réussite : 100 %



FAMILIARISATION A LA SURETE - STCW A-VI/6-1

Public Concerné	Tout personnel de bord
Objectif	L'objectif de la formation est d'acquérir une méthodologie afin de préparer son navire et dissuader une attaque / savoir prévenir le bord et la terre / savoir se réfugier en sécurité et en silence / maîtriser une hémorragie / organiser une citadelle
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par deux formateurs, des présentations classiques, un échange avec les stagiaires, des jeux de rôles et exercices de groupe. (40% de théorie / 60% de pratique)
Durée	16 heures
Auditoire	Ensemble de l'équipage sur les navires de commerce (hors navires à passagers).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par des formateurs ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Les CV des formateurs (Ex commandos marine et réservistes) sont disponibles sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	Sur devis.

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables).

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client

Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :

Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaire : Feuilles de présence
Attestations.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Formation **SAFE-ZP** (Anticiper/Préparer son navire/ Réagir en cas d'attaque ciblée) : 8 heures
- Formation **SAFE-PRO** (Techniques & conduite à tenir pour rejoindre une citadelle en toute sécurité) : 3 heures
- Formation **SECOURISME spécifique** : 3 heures
- Synthèse Générale : 2 heures

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.



REFERENTIEL

- STCW A-VI/6-1

5

Taux de réussite : 100 %



SS1 - SENSIBILISATION A LA SURETE (STCW)

dispon
online

Public Concerné	La SS1 s'adresse à tous les marins à bord, au personnel naviguant comme aux gens de mer embarqués.
Objectif	L'objectif est de contribuer au renforcement de la sûreté maritime, de reconnaître les menaces pour la sûreté et de comprendre la nécessité et les moyens de maintenir une prise de conscience de la sûreté.
Prérequis	Visite médicale des Gens de Mer à jour.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	5 heures de formation, test écrit de validation des acquis compris et les 2 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	15 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et lieux	Ils sont définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	Sur devis.

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables).

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client
Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :
Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaires : Feuilles de présence
Attestations.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Différence entre sûreté et sécurité ;
- Notions élémentaires sur la sûreté maritime et portuaire ;
- La sûreté maritime et portuaire ;
- Réglementation ;
- Signification et implications des différents niveaux de sûreté ;
- Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté ;
- Traitement des informations et communication concernant la sûreté.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- Code ISPS - Partie B – Section 13 – Paragraphe 13.4 ;
- Code STCW 2010 - Section A - Chapitre VI-6.1 et tableau 1 ;
- Arrêté ministériel (République Française) du 19 novembre 2012.

6



Taux de réussite : 100 %



SS2 - FORMATION SPECIFIQUE A LA SURETE (STCW)

Public Concerné	La SS2 s'adresse à tous les marins, au personnel naviguant et gens de mer embarqués ayant des responsabilités ou des tâches spécifiques de sûreté à bord (gardiennage, surveillance humaine, contrôle d'accès, filtrage, inspection de bagage, palpation de sécurité, rondes, patrouilles...).
Objectif	L'objectif est d'être capable de contribuer au renforcement de la sûreté maritime, de procéder à des inspections du navire et utiliser de manière appropriée le matériel et les systèmes de sûreté.
Prérequis	Visite médicale des Gens de Mer à jour.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires
Durée	10 heures de formation, test écrit de validation des acquis compris et les 4 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et lieux	Ils sont définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	Sur devis.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Concept de la sûreté maritime ;
- Généralités, historique de la sûreté maritime, politique de la sûreté maritime, Définitions ;
- Menaces contre la sûreté ;
- Menaces actuelles pour la sûreté et leurs différentes formes, caractéristiques et comportement des personnes susceptibles de menacer la sûreté du navire (sur une base non discriminatoire), armes et substances et engins dangereux ;
- Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté ;
- Faillibilité du matériel de sûreté, techniques utilisées par les pirates pour monter à bord des navires en mer, techniques utilisées par les malveillants pour monter à bord des navires à quai ;
- Mesures destinées à renforcer la sûreté maritime ;
- Matériel et systèmes de sûreté, niveau de sûreté, fouille du navire, des espaces, des bagages non- accompagnés, contrôle d'accès, traitement des informations et communications de sûreté sensibles ;
- Encadrement des passagers et techniques de contrôle ;
- Modes généraux de comportement des personnes en groupe, importance de la mise en place d'une communication claire avec le personnel de bord, le personnel de l' installation portuaire, les passagers et autres personnes impliquées ;
- Approche théorique des méthodes de fouille physique des personnes (palpations de sûreté), des effets personnels, des bagages, colis, de la cargaison au chargement et des provisions de bord à l'embarquement.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- Code ISPS – Parties A et B – Sections 13 – Paragraphes 13.3. ;
- Code STCW 2010 - Section A - Chapitre VI-6.2 et tableau 2 ;
- Arrêté ministériel (République Française) du 19 novembre 2012.



Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables).

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client

Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :

Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaire : Feuilles de présence
Diplômes.



ASN - AGENT DE SURETE DU NAVIRE (ISPS et STCW) SSO - SHIP SECURITY OFFICER

Public Concerné	Cette formation s'adresse aux personnes titulaires ou suppléantes amenées à tenir des responsabilités d'agent de sûreté à bord de navires soumis au Code ISPS.
Objectif	Assurer la sûreté du navire et la mise en œuvre du plan de sûreté du navire avec les moyens humains et matériels dont dispose le navire.
Prérequis	Visite médicale des Gens de Mer à jour.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	21 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et les 6 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	10 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	Sur devis.

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables).

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client
Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :
Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaire : Feuilles de présence
Diplômes.



PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Module A - Règlementation (durée 3 heures) ;
- Module B - Prévention des actes illicites (durée 11 heures) ;
- a) Sous module B 1 – Fouille (durée 3 heures) ;
- b) Sous module B2 – Protection du navire (durée 4 heures) ;
- c) Sous module B3 – Contrôle d'accès (durée 4 heures) ;
- Module C - Evaluation du risque, évaluation de sûreté (durée 3 heures) ;
- Module D – PSN : Plan de sûreté du navire (durée 2 heures) ;
- Module E- Formation (durée 1 heure) ;
- Module F- Audit (durée 1 heure).

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- Code ISPS – Parties A et B – Sections 12 ;
- Code STCW 2010 – Section A – Chapitre A-VI/5. et tableau A-VI/5 ;
- Arrêté ministériel (République Française) du 26 juin 2012 ;
- Modèle de cours 3.19. de l'OMI.

9

Taux de réussite : 100 %



ASC - AGENT DE SURETE DE LA COMPAGNIE (ISPS) CSO - COMPANY SECURITY OFFICER

Format
dispon
online

Public Concerné	Cette formation s'adresse aux personnes titulaires ou suppléantes amenées à tenir des responsabilités d'agent de sûreté de la compagnie maritime qui possède des navires soumis au code ISPS.
Objectif	Acquérir les compétences pour occuper les fonctions et assumer les responsabilités de l'Agent de sûreté de la compagnie telles que définies dans la section A/11.2 du Code ISPS.
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	32 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et les 6 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	10 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	Sur devis.

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client

Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :

Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaires : Feuilles de présence

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Module « prévention d'actes illicites 1 »
- Module « prévention d'actes illicites 2 »
- Module « prévention d'actes illicites 3 »
- Module « sûreté portuaire »
- Module « responsabilité des parties concernées »
- Module « SOLAS ISPS »

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.



REFERENTIEL

- Code ISPS – Parties A et B – Sections 13 ;
- Arrêté ministériel (République Française) du 05 décembre 2003 ;
- MSC.1/Circ. 1154 du 23 mai 2005 de l'OMI ;
- Modèle de cours 3.20. de l'OMI.

9

Taux de réussite : 100 %



ASIP - AGENT DE SURETE DE L'INSTALLATION PORTUAIRE PFSO - PORT FACILITY SECURITY OFFICER (ISPS)

Public Concerné	Cette formation s'adresse aux personnes titulaires ou suppléantes amenées à tenir des responsabilités d'agent de sûreté d'installation(s) portuaire(s) soumises au code ISPS.
Objectif	Acquérir les compétences pour occuper les fonctions et assumer les responsabilités de l'agent de sûreté de l'installation portuaire telles qu'elles sont définies dans la section A/17.2 du Code ISPS.
Prérequis	Aucun prérequis .
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	32 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et les 6 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	Sur devis.

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client

Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :

Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaires : Feuilles de présence
Attestations.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

1. Effectuer une étude de sûreté initiale complète de l'IP en tenant compte de l'évaluation pertinente de la sûreté de l'installation portuaire ;
2. Veiller à l'élaboration et à la mise à jour du plan de sûreté de l'IP ;
3. Mettre en œuvre le plan de sûreté de l'IP (PSIP) et procéder à des exercices à cet effet ;
4. Procéder à des inspections de sûreté régulières de l'IP pour s'assurer que les mesures de sûreté restent appropriées ;
5. Recommander et incorporer les modifications nécessaires au PSIP pour en rectifier les lacunes et mettre à jour le plan pour tenir compte des changements pertinents affectant l'IP ;
6. Accroître la prise de conscience de la sûreté et la vigilance du personnel de l'IP ;
7. Veiller à ce que le personnel responsable de la sûreté de l'IP ait reçu une formation adéquate ;
8. Faire rapport aux autorités compétentes et tenir un registre des événements qui menacent la sûreté de l'IP ;
9. Coordonner la mise en œuvre du plan de sûreté de l'IP avec le ou les agents de sûreté compétents de la compagnie et du navire ;
10. Assurer la coordination avec les autorités publiques compétentes en matière de sûreté ;
11. S'assurer que les normes applicables au personnel chargé de la sûreté de l'IP sont respectées ;
12. S'assurer que le matériel de sûreté est correctement utilisé, mis à l'essai, étalonné, entretenu ;
13. Aider l'agent de sûreté du navire à confirmer, sur demande, l'identité des personnes cherchant à monter à bord du navire.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- Code ISPS – Parties A et B – Sections 17 ;
- MSC.1 Circ. 1188 du 22 mai 2006 ;
- Arrêté ministériel (République Française) du 17 juin 2004 ;
- Modèle de cours 3.21. de l'OMI. ¹⁰

Taux de réussite : 100 %



ACVS 1 – AGENT CHARGE DES VISITES DE SURETE - MODULE 1

Public Concerné	La formation d'ACVS module 1, s'adresse aux agents de surveillance, agents de sécurité, agents de protection, vigiles, gardiens, en poste en ZAR ou à un PIF, en IP ou à bord d'un navire.
Objectif	Permettre aux stagiaires d'appréhender la connaissance du monde et de l'environnement maritime en générale et de la sûreté maritime et portuaire en particulier, avant ou dès après leur prise de fonction.
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	7 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et les 2 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client
Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :
Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaires : Feuilles de présence
Attestations.



PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Principes généraux de la sûreté et objectifs de la sûreté du transport maritime ;
- Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ;
- Connaissance de l'environnement portuaire ;
- Connaissance générale des différents acteurs du transport maritime et de leur rôle ;
- Dispositions réglementaires applicables en matière de sûreté du transport maritime et portuaire ;
- Compréhension du rôle de l'installation portuaire et de la zone d'accès restreint ;
- Rôle des services de l'Etat et des différents acteurs en matière de sûreté du transport maritime et portuaire ;
- Conditions d'attribution, de suspension et de retrait du double agrément ;
- Conditions du contrôle de l'activité des agents de sûreté.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

Articles R. 5332-34 et R. 5332-35 du Code des transports et dispensées selon les modalités précisées par l'arrêté ministériel de référence en date du 23 septembre 2009.

Taux de réussite : 100 %



ACVS 2 – AGENT CHARGE DES VISITES DE SURETE - MODULE 2

Public Concerné	La formation d'ACVS module 2, s'adresse aux agents de surveillance, agents de sécurité, agents de protection, vigiles, gardiens, en poste en ZAR ou à un PIF, en IP ou à bord d'un navire.
Objectif	Permettre aux stagiaires d'acquérir les notions de déontologie et de comportements à adopter lors des visites de sûreté ainsi que les matériels et techniques de contrôle liées aux visites de sûreté (au sens de l'arrêté ministériel de référence). Ces éléments pédagogiques doivent être acquis avant ou dès après la prise de fonction des agents.
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	14 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et les 4 pauses de 15 minutes comprises.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client

Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :

Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaires : Feuilles de présence
Attestations.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Déontologie des visites de sûreté ;
- Comportement vis-à-vis des personnes, palpation de sécurité ;
- Mise en œuvre des techniques de maintien d'intégrité lors de l'embarquement ;
- Moyens de détection des articles prohibés du transport maritime ;
- Emploi des équipements portables de détection de masse magnétique sur personnes avec démonstrations pratiques ;
- Emploi des équipements de détection de trace d'explosif ;
- Techniques de fouille des véhicules, y compris leur cargaison, d'un bagage, d'un conteneur ou d'une unité de charge pour vérifier l'absence d'articles prohibés ou de personnes non autorisées ;

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

Articles R. 5332-34 et R. 5332-35 du Code des transports et dispensées selon les modalités précisées par l'arrêté ministériel de référence en date du 23 septembre 2009.¹²

Taux de réussite : 100 %





Sensibilisations aux matières dangereuses et Code IMDG

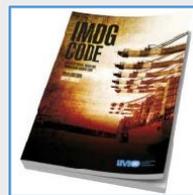
Public Concerné	Navigants ou personnels portuaires concernés par l'expédition, le transport et la manutention des marchandises dangereuses. Personnel de surveillance du port.
Objectif	Evaluer, accepter, traiter et surveiller les marchandises dangereuses en conformité avec les textes réglementaires.
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires. Des simulations techniques seront effectuées (voir Matériel spécifique utilisé).
Durée	10 heures de formation, test de validation des acquis compris.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation. La formation peut avoir lieu à bord du navire sous certaines conditions (nous contacter)

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables).

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client
Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires



Responsabilité de l'Agence :
Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaires : Feuilles de présence
Diplômes.

REFERENTIEL

- STCW Tableau A-II/2
- Code IMDG et Division 411 du Règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

Dispositions générales, définitions et dispositions concernant la formation ;
Classifications ;
Liste des marchandises dangereuses, dispositions spéciales et exceptions ;
Dispositions relatives à l'utilisation des emballages et des citernes ;
Procédures d'expédition ;
Construction des emballages, des grands récipients pour vrac (GRV), des grands emballages, des citernes mobiles, des conteneurs à gaz à éléments multiples (CGEM) et des véhicules-citernes routiers et épreuves qu'ils doivent subir ;
Dispositions relatives aux opérations de transport (mesures de sécurité spécifiques qui doivent être prises à bord des navires : arrimage, séparation des matières, précautions contre l'incendie, régulation de température) ;
Exercice pratique de synthèse et contrôle écrit des connaissances.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.



13

Taux de réussite : 100 %



Familiarisation à l'ISM (INTERNATIONAL SAFETY MANAGEMENT) ISM 1

Public Concerné	Equipage et autre personnel de bord ou de terre de la compagnie ayant des activités en rapport avec la sécurité et la protection de l'environnement.
Objectif	Acquérir la connaissance et la compréhension du Code ISM et des règlements devant être pris en considération ; Appréhender leur participation aux aspects opérationnels et techniques de la gestion de la sécurité à bord comme à terre
Prérequis	Aucun prérequis.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires. Des simulations techniques seront effectuées (voir Matériel spécifique utilisé).
Durée	6 heures de formation, test de validation des acquis compris.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation. La formation peut avoir lieu à bord du navire sous certaines conditions (nous contacter)

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables).

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client

Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :

Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaires : Feuilles de présence
Diplômes.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Le Code ISM et la sécurité maritime ;
- Responsabilités et obligations des parties ;
- Application du Code aux opérations ;
- Les situations d'urgence ;
- Maintenance du navire et des équipements ;
- Principe général de l'audit ISM et audit ISM ;
- L'auditeur, la préparation et la planification de l'audit ;
- Applications pratiques ;
- Etude d'un SMS ;

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- Code ISM ;
- Circulaire OMI MSC-MEPC.7/Circ.6 ;
- Arrêté du 22 Mars 2011 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 1987.



SECURITE DES PERSONNES ET RESPONSABILITES SOCIALES - STCW

Public Concerné	Tout personnel navigant
Objectif	Obtention de l'attestation sécurité des personnes et responsabilités sociales
Prérequis	Aptitude médicale des Gens de Mer
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint et un échange avec les stagiaires.
Durée	8 heures de formation, test pratique de validation des acquis compris et la pause de 15 minutes comprise.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client

Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :

Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaire : Feuilles de présence
Attestations.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Procédures d'urgences;
- Précautions pour prévenir la pollution du milieu marin;
- Pratiques de travail sûres;
- Communications à bord du navire;
- Relations humaines à bord du navire;
- Gestion de la fatigue.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- STCW Tableau A-VI/1 et A-VI/1.4
- Arrêté du 26 juillet 2013 relatif à la délivrance du certificat de formation de base à la sécurité.



FAMILIARISATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

STCW V/2-1

Public Concerné	Tout personnel du navire autre que les passagers
Objectif	Attestation de formation en matière de « Familiarisation aux situations d'urgence ».
Prérequis	Visite médicale des Gens de Mer à jour.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint, un échange avec les stagiaires.
Durée	3 heures de formation.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	Sur devis.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Contribuer aux procédures d'urgence
- Contribuer à la communication avec les passagers en cas d'urgence ;

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- STCW Tableau A-V/2-1 ;
- Amendements 2017 à STCW (MSC 97 de Novembre 2016)

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client

Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :

Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaire : Feuilles de présence
Attestations.



Formation disponible à bord ou à terre

Pour les formations à bord en exploitation nous respectons la règle 2-3 de la convention MLC 2006



FORMATION SECURITE POUR LE PERSONNEL SERVANT DANS LES LOCAUX PASSAGERS STCW V/2-2

Public Concerné	Personnel servant dans les locaux à passagers comme les commissaires, hôtesse, stewards hôtel et restaurant, barmen, femmes de chambres.
Objectif	Attestation de formation en matière de sécurité.
Prérequis	STCW V/2-1 de préférence. Visite médicale des Gens de Mer à jour.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint, un échange avec les stagiaires.
Durée	3 heures de formation.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	Sur devis.

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client

Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :

Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaires : Feuilles de présence
Attestations.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Communication avec les passagers ;
- Sauvetage : démonstrations ;
- Procédures : embarquement / débarquement des passagers / Personnes à mobilité réduite.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- STCW Tableau A-V/2-2 ;
- Arrêté du 06 mai 2014 relatif à la délivrance des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passager.

Formation disponible à bord ou à terre

Pour les formations à bord en exploitation nous respecterons la règle 2-3 de la convention MLC 2006

17

Taux de réussite : 100 %



FORMATION A L'ENCADREMENT des PASSAGERS-CROWD MANAGEMENT STCW V/2-3

Public Concerné	Officiers, maîtres matelots et autre personnel désigné sur la muster list pour aider les passagers en cas d'urgence.
Objectif	Attestation de formation en matière d'encadrement des passagers.
Prérequis	STCW V/2-1 de préférence. Visite médicale des Gens de Mer à jour.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint, un échange avec les stagiaires.
Durée	3 heures de formation.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.
Tarif	Sur devis

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client

Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :

Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaires : Feuilles de présence
Attestations.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Contribuer à l'application des procédures d'urgence ;
- Aider les passagers pour le rassemblement et l'évacuation ;
- Procédures de rassemblement efficaces ;
- Maintien de l'ordre ;
- Procédures pour éviter la panique.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- STCW Tableau A-V/2-3 ;
- Arrêté du 06 mai 2014 relatif à la délivrance des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passager.

Formation disponible à bord ou à terre

Pour les formations à bord en exploitation nous respectons la règle 2-3 de la convention MLC 2006

18

Taux de réussite : 100 %



GESTION DES SITUATIONS DE CRISE ET COMPORTEMENT HUMAIN STCW V/2-4

Public Concerné	Personnel ayant des responsabilités dans la sécurité des passagers sur la muster list : Officiers, maîtres (Pont Machine Hôtel) et responsables de recherche, accompagnement et rassemblement des passagers.
Objectif	Attestation de formation en matière de « gestion des situations de crise et de comportement humain selon le code STCW.
Prérequis	STCW V/2-1 de préférence. Visite médicale des Gens de Mer à jour.
Méthode pédagogique	La session de formation est animée par un formateur SURTYMAR avec un PowerPoint , un échange avec les stagiaires, des jeux de rôles et exercices de groupe
Durée	7 heures de formation dont 4 heures de théorie et 3 heures de pratique, test pratique de validation des acquis compris et la pause de 15 minutes comprise.
Auditoire	12 stagiaires au maximum (pas de minimum).
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	Les dates et lieux de formation sont ceux définis dans la convocation délivrée par l'employeur ou l'organisme de formation.

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

Responsabilité du Client

Liste et convocation des stagiaires
Salle adaptée au nombre de stagiaires

Responsabilité de l'Agence :

Vidéoprojecteur et ordinateur
Supports de projection (PC)
Matériels pour les exercices
Formulaires : Feuilles de présence
Diplômes.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

Introduction : Présentation des stagiaires, identification du niveau de connaissances du groupe et des attentes de chacun des stagiaires et présentation de la méthode pédagogique adaptée au contexte de la session par le formateur. Ensuite le formateur présente les objectifs de formation et la présentation du programme suivant :

- Plans et procédures d'urgence à bord;
- Optimisation et utilisation des ressources;
- Faire face aux situations d'urgence (évaluation, commandement, gestion du stress);
- Encadrement des passagers et autres membres d'équipage en situation de crise;
- Etablir et maintenir une communication efficace.

Conclusion : Questions/réponses, consolidation et évaluation des acquis, bilan et évaluation de la formation.

REFERENTIEL

- STCW Tableau A-V/2-4 ;
- Arrêté du 06 mai 2014 relatif à la délivrance des attestations de formation pour le personnel servant à bord des navires à passager.

Formation disponible à bord ou à terre

Pour les formations à bord en exploitation nous respectons la règle 2-3 de la convention MLC 2006

19

Taux de réussite : 100 %



Sensibilisation Equipage à la cyber sécurité – Niveau 1

Public Concerné	La formation « Sensibilisation à la cyber sécurité – Niveau 1 », s’adresse aux équipages à bord des navires, aux personnels des compagnies maritimes à terre et ceux d’entreprises ou organismes publics et/ou privés.
Objectif	Accroître la prise de conscience des membres des équipages des navires et ceux des organismes à terre sur les risques de la cyber sécurité. Accroître la vigilance des utilisateurs des systèmes d’information.
Prérequis	Aucun pré requis pour cette formation n’est demandé.
Méthode pédagogique	La session de formation se déroule en ligne (Online – FOAD) avec un référent formateur SURTYMAR dédié et via un Learning Management System (LMS)
Durée	1,5 heure.
Auditoire	1 accès par agent.
Formateur	L’animation et l’encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l’expertise et l’expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	A convenir avec le donneur d’ordre.
Tarif	Sur devis

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

- Sensibilisation à la cyber sécurité maritime
- But de la SSI
- Quelles sont les menaces sur les SI
- Vulnérabilités pour un SI
- Impacts lors d’attaque d’un SI
- Risque sur un SI
- Recommandations

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d’accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d’hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

La session de formation se déroule en ligne (Online – FOAD) avec un référent formateur SURTYMAR dédié et via un Learning Management System (LMS)



REFERENTIEL

- OMI MSC.428(98) / ISM



Sensibilisation Officiers à la cyber sécurité – Niveau 2

Public Concerné	La formation « Sensibilisation officiers à la cybersécurité – Niveau 2 », s’adresse aux officiers, aux personnes de niveau « Responsables » à bord des navires et au sein des compagnies à terre et d’entreprises et organismes publics et/ou privés.
Objectif	Rappeler l’importance des systèmes d’information pour les industries maritimes et offshore en raison de la transformation numérique rapide Accroître la prise de conscience des officiers des navires et ceux des organismes à terre quant aux risques de la cyber sécurité. Accroître la vigilance des utilisateurs des systèmes d’informations.
Prérequis	Avoir une connaissance assez suffisante dans l’exploitation des systèmes d’informations.
Méthode pédagogique	La session de formation se déroule en ligne (Online – FOAD) avec un référent formateur SURTYMAR dédié et via un Learning Management System (LMS)
Durée	3 heures.
Auditoire	1 accès par agent.
Formateur	L’animation et l’encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l’expertise et l’expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	A convenir avec le donneur d’ordre.
Tarif	Sur devis

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d’accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d’hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

La session de formation se déroule en ligne (Online – FOAD) avec un référent formateur SURTYMAR dédié et via un Learning Management System (LMS)

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

- Sensibilisation à la cyber sécurité maritime
- But de la SSI
- Quelles sont les menaces sur les SI
- Vulnérabilités pour un SI
- Impacts lors d’attaque d’un SI
- Risque sur un SI
- Politique de sécurité des SI et gestion du risque

REFERENTIEL

- OMI MSC.428(98) / ISM





Formation Cyber sécurité à l'attention des Broadcast Manager – Niveau 3

Public Concerné	La formation Cyber sécurité Niveau 3, s'adresse aux Broadcast Manager, aux gestionnaires et administrateurs des systèmes d'informations à bord des navires et au sein des compagnies à terre et d'entreprises ou organismes publics et/ou privés.
Objectif	Assurer la sécurité des systèmes d'informations. Veiller sur mise en place des moyens susceptibles de contrecarrer les risques liés à la cyber sécurité. Garantir la fiabilité des moyens mis en place. Accroître la prise de conscience des officiers des navires et ceux des organismes à terre quant aux risques de la cyber sécurité. Accroître la vigilance des utilisateurs des systèmes d'informations.
Prérequis	Avoir des compétences en matière d'administration des systèmes d'informations.
Méthode pédagogique	La session de formation se déroule en ligne (Online – FOAD) avec un référent formateur SURTYMAR dédié et via un Learning Management System (LMS)
Durée	7 heures.
Auditoire	1 accès par agent.
Formateur	L'animation et l'encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l'expertise et l'expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	A convenir avec le donneur d'ordre.
Tarif	Sur devis

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d'accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d'hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

La session de formation se déroule en ligne (Online – FOAD) avec un référent formateur SURTYMAR dédié et via un Learning Management System (LMS)

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

- Sensibilisation à la cyber sécurité maritime
- Sensibilisation et Prévention aux logiciels malveillants
- Sensibilisation et Prévention des menaces internes
- Sensibilisation et Prévention à l'ingénierie sociale
- Sensibilisation et Prévention des à l'informatique mobile
- Navigation WEB sécurisée
- But de la SSI
- Quelles sont les menaces sur les SI
- Vulnérabilités pour un SI
- Impacts lors d'attaque d'un SI
- Risque sur un SI
- Politique de sécurité des SI et gestion du risque
- Recommandations



REFERENTIEL

- OMI MSC.428(98) / ISM



Formation de formateurs - Train The Trainer

Public Concerné	La formation de formateur (Train the trainer) est un préalable pour tout formateur souhaitant dispenser des formations dans le domaine maritime (STCW) & Portuaire (ISPS).
Objectif	Disposer des connaissances de la formation maritime professionnelle et la pédagogie applicable.
Prérequis	Expérience nécessaire dans le domaine de formation envisagé
Méthode pédagogique	La session de formation se déroule en ligne (Full Online – FOAD) avec un référent formateur SURTYMAR dédié et via un Learning Management System (LMS)
Durée	20 heures.
Auditoire	1 accès par formateur.
Formateur	L’animation et l’encadrement de cette formation est assurée par un formateur ayant l’expertise et l’expérience de la mise en œuvre des savoirs et concepts enseignés. Le CV du formateur est disponible sur demande.
Dates et Lieux	A votre convenance. L’accès est ouvert pour 1 à 2 mois.
Tarif	Sur devis

Information des participants :

Pour assurer une bonne efficacité de cette formation, le stagiaire aura, avant le début de la formation, pris connaissance des conditions de réalisation de cette session de formation, définies dans ce descriptif de formation ainsi que dans le Livret d’accueil du stagiaire (Modalités de réalisation, Règles d’hygiène applicables, Règles disciplinaires et sanctions applicables.)

Moyens et Supports pédagogiques :

La session de formation se déroule en ligne (Online – FOAD) avec un référent formateur SURTYMAR dédié et via un Learning Management System (LMS)

REFERENTIEL

- Arrêté du 7 mai 2020 relatif à l’agrément des organismes de formation professionnelle maritime

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation de la formation maritime professionnelle
- Présentation des principales approches pédagogiques, leurs qualités et défauts
- Présentation des grands principes à respecter dans la mise en œuvre des enseignements de la formation professionnelle
- Présentation des différentes techniques d’enseignement et déclinaison des avantages et inconvénients
- Description des bonnes pratiques relatives à l’exploitation des aides pédagogiques
- Les règles relatives à la propriété intellectuelle dans le cadre de l’enseignement
- Savoir appliquer une organisation des enseignements
- Savoir construire des évaluations ;
- Savoir appliquer une démarche qualité.



Principaux agréments (France)



SURTYMAR est un Organisme de Sûreté Habilité (OSH) par l'Etat, par arrêté ministériel pour tout type de navires.



SURTYMAR est un Organisme de Sûreté Habilité (OSH) par l'Etat, par arrêté ministériel pour tout type d'installation portuaire.



SURTYMAR est un Centre de Formation Maritime Agréé (CFM), pour les formations de SSO, CSO et PFSO



SURTYMAR est un Centre de Formation Maritime Agréé (CFM), pour les formations de sensibilisation (SS1) et spécifique sûreté (SS2) par décision de Monsieur le Directeur Interrégional de la Mer Nord Atlantique- Manche Ouest



SURTYMAR est un Centre de Formation Maritime Agréé (CFM), pour les formations de personnel servant sur des navires à passagers par décision de Monsieur le Directeur Interrégional de la Mer Nord Atlantique- Manche Ouest



SURTYMAR est un Centre de Formation Maritime agréé (CFM), pour les formations distancielles (FOAD) de sûreté maritime et portuaire, de Monsieur le Directeur Interrégional de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest.



SURTYMAR est un Centre de Formation Maritime agréé (CFM) par Monsieur le Directeur des Affaires maritimes, pour la formation des dirigeants et Agents et Entreprises Privées de Protection de Navires.



SURTYMAR est un Centre de Formation Maritime agréé (CFM), pour la formation de Sécurité des Personnes et Responsabilités Sociales par décision de Monsieur le Directeur Interrégional de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest.



SURTYMAR
AGENCE DE SÛRETÉ MARITIME ET PORTUAIRE



Nos attestations AMFORE/ SURTYMAR

Nos attestations de formation pour les formations STCW sont enregistrées sous AMFORE, comme exigé par les Affaires Maritimes et délivrées par le biais de ce logiciel.

Les attestations de formation individuelles, nominatives et numérotées sont remises à tous les participants qui ont suivi l'ensemble de la formation et qui ont subis avec succès l'évaluation des acquis.

SURTYMAR s'engage à adresser les attestations aux stagiaires ou aux donneurs d'ordre dans des délais inférieurs à 5 jours ouvrables.

Notre force, c'est notre réactivité !

Les évaluations des acquis des participants sont, en outre, tenus à votre disposition.



Ministère de la
Transition Écologique
et Solidaire
Ministère de la
Cohésion des
Territoires

Portail d'authentification
Cerbère



ORGANISME DE SURETE MARITIME HABILITE PAR L'ETAT
CENTRE DE FORMATION MARITIME AGREE PAR L'ETAT



FORMATION SPECIFIQUE A LA SÛRETÉ MARITIME *Security training for seafarers with designated security duties*

N° XXXX

Vu le Code STCW - Section A-VI/6 et tableau A-VI/6-2 et vu l'arrêté du 19 novembre 2012 - article 4 et annexe II ;

Vu la décision n° 1445 du 25 novembre 2013, de Monsieur le Directeur Interrégional de la Mer Nord Atlantique – Manche Ouest et agréant SURTYMAR pour 5 ans en tant que Centre de Formation Maritime (CFM) pour la sûreté ;

Vu la session de formation spécifique à la sûreté, en date des 20 et 21 / 04 / 2016, de laquelle il ressort que le (la) candidat(e) a suivi les dix heures du programme de formation et a subi avec succès l'évaluation des connaissances ;

Il est délivré à Monsieur **XXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXX**, né le XX / XX / XXXX à XXXXXXXXXXXXXXX (45), la présente attestation de formation spécifique à la sûreté maritime pour marins et gens de mer.

Le responsable de formation
Monsieur Robert JURGAUD

Le (la) titulaire de l'attestation

Le Directeur de SURTYMAR
Monsieur Pierre MARIONNET

Fait à Rennes (35), le : XX xxxxxxxx 2016.

SURTYMAR – Immeuble le 107, 107 avenue Henri Fréville, BP 10704, 35207 Rennes Cedex 2 – FRANCE – ☎ + 33 243 900 900.



SURTYMAR est en mesure de vous proposer des formations spécifiques et adaptées à vos besoins.

SURTYMAR met en œuvre des activités d'ingénierie pour concevoir ou adapter des modules de formation en fonction des besoins particuliers en termes de connaissances et/ou de publics concernés.

Pour nous contacter : melmansour@surtymar.com

+212(0) 6 8700 1900

+212(0) 5 2121 2192



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute transmission d'une commande vaut acceptation de nos conditions générales de vente.

Objet.

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les droits et obligations de SURTYMAR, SARL inscrite de Casablanca sous le n°: 453841, dont le siège social est situé au 46 BD Zerktouni 2eme Etage Appt n°6 Casablanca, dans le cadre de la vente de prestations de matériel, de services et de conseil. En conséquence, toute prestation fournie par la société SURTYMAR implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Prix et devis

Le prix des services proposés par l'Agence SURTYMAR est exprimé en Dirhams. Les prix sont mentionnés Hors Taxes (HT). Il sera ajouté au prix proposé le taux de TVA en vigueur au jour de la passation de la commande. A défaut de précision, les devis proposés aux clients sont valables pour une durée de 30 jours, et sous réserve de disponibilité.

Modalités de paiement

Le mode de règlement fixé par l'Agence SURTYMAR est le paiement par chèque ou virement dans les trente jours suivant l'émission de la facture. Le non-respect des délais de paiement donne lieu à des procédures de relance régulières qui seront facturées selon les tarifs en vigueur. Un acompte de 50 % est demandé au démarrage de la mission.

Retard de paiement

Le défaut de paiement total ou partiel de la prestation de services à sa date d'exigibilité entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'allocation à l'Agence SURTYMAR d'une pénalité de retard égale à une fois et demie (1,5) le taux d'intérêt légal. Cette pénalité est calculée sur l'intégralité des sommes TTC restant dues. Elle court à compter de la date d'échéance du prix de la prestation effectuée jusqu'à son paiement total. Le taux d'intérêt légal de référence est celui en vigueur au Maroc au jour de l'utilisation des présentes conditions générales de vente.

Clause résolutoire

Si dans les trente (30) jours suivant la mise en œuvre de l'article « retard de paiement », le client n'a toujours pas acquitté la somme due au titre de la prestation de services effectuée par la société, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'Agence SURTYMAR.

Délai et lieu de réalisation de la prestation

Aucun retard raisonnable dans la réalisation de la prestation n'autorise le client à en refuser la réception, à annuler sa commande ou à demander des dommages et intérêts.

Engagement

L'Agence SURTYMAR s'engage à mener à bien la tâche précisée à l'article « objet » conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

Force majeure

L'Agence SURTYMAR n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations si celui-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens des textes et lois en vigueur.

Inscriptions au Recto.

Toute inscription au recto, quel qu'en soit le sujet, est intégrée aux conditions générales de vente. Dans le cas où des contradictions existeraient entre les présentes conditions générales et les dites inscriptions, les inscriptions au recto prévaudront.

Attribution de juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat est soumis au droit marocain. A défaut d'accord amiable, la seule juridiction reconnue et acceptée par les parties est le Tribunal de Commerce du siège de l'Agence SURTYMAR.